



Compte-rendu de l'Assemblée générale des membres 2019 de CRLO/WLRC

Compte-rendu de l'Assemblée générale des membres de la piscine CRLO/WLRC tenue le 26 novembre 2019 à la Maison du Brasseur au 2001, boulevard Saint-Joseph à Lachine

Étaient présents : Sean McCaffrey, Élise Rodrigue, Sophie LeBouc, Benoît Deniger, Christine Baillargeon Carlo di Fransesco, Arla Connell, Lyne Deschamps, Pierre Cardinal, Kimberley Watson, Donna Henchey

L'Assemblée générale débute à 19h00

Un avis a été envoyé à tous les membres conformément aux règlements généraux

Président et secrétaire de l'Assemblée générale : Christine Baillargeon et Sophie LeBouc ont agi respectivement comme présidente et secrétaire de la réunion

1.0 Ordre du jour

L'ordre du jour proposé est approuvé sur une résolution proposée par Arla Connell et appuyée par Sophie LeBouc

2.0 Procès-verbal de l'Assemblée générale tenue en 2018

Le procès-verbal est reçu et accepté sans modifications sur une résolution proposée par Élise Rodrigue et appuyée par Benoît Deniger.

3.0 Rapport du président

Le rapport d'activités de la dernière année est présenté par la présidente Christine Baillargeon. Le rapport est reçu et approuvé unanimement suite à une résolution proposée par Carlo Di Fransesco et appuyée par Sophie LeBouc.

4.0 Réception des états financiers 2018, présentation du budget 2019 et du budget prévisionnel pour 2020; nomination des vérificateurs

États financiers 2018, présentation du budget 2019 et du budget prévisionnel pour 2020

Les états financiers 2018, le budget 2019 et le budget prévisionnel pour 2020 sont présentés par le trésorier; les trois rapports sont reçus et approuvés unanimement suite à une résolution proposée par Kimberley Watson et appuyée par Lyne Deschamps.

Nomination des vérificateurs

Suite à une résolution proposée par Kimberley Watson et appuyée par Lyne Deschamps, il est décidé de nommer M. Jean-Marie Guillotte, comptable, pour agir comme auditeur et procéder à l'élaboration des états financiers de la piscine CRLO pour l'année 2019; le Conseil d'administration déterminera sa rémunération pour cet acte.



Compte-rendu de l'Assemblée générale des membres 2019 de CRLO/WLRC

5.0 Modification aux règlements généraux

Pierre Cardinal présente un projet de modification aux règlements généraux. La proposition est reçue et approuvée suite à une résolution proposée par Arla Connell et appuyée par Lyne Deschamps.

<i>Le règlement était</i>	<i>Ce qui est proposé et approuvé</i>
4.1 COMPOSITION Les affaires du Centre sont administrées par un conseil d'administration composé de treize (13) membres avec droit de vote : Président, vice-président, 2 ^e vice-président, trésorier, secrétaire et 8 administrateurs	Les affaires du Centre sont administrées par un conseil d'administration composé de neuf membres avec droit de vote : Président, vice-président, trésorier, secrétaire et 5 administrateurs
5.4 QUORUM - Sept (7) personnes forment le quorum de toute réunion du conseil d'administration. Un quorum doit être présent pour toute la durée des assemblées.	Cinq personnes forment le quorum de toute réunion du conseil d'administration. Un quorum doit être présent pour toute la durée des assemblées.
6.1 DÉSIGNATION - Le comité exécutif du Centre est composé de cinq (5) officiers; le président, le 1 ^{er} vice-président, le 2 ^{ème} vice-président, le secrétaire, le trésorier ainsi que tout autre officier dont le titre et les fonctions peuvent être déterminés par résolution du conseil d'administration.	6.1 DÉSIGNATION - Le comité exécutif du Centre est composé de quatre officiers; le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier ainsi que tout autre officier dont le titre et les fonctions peuvent être déterminés par résolution du conseil d'administration.
6.9 LES VICES-PRÉSIDENTS - Ils assistent le président dans toutes les affaires du Centre. Au cas d'absence du président ou si celui-ci est empêché d'agir, le 1 ^{er} vice-président a les pouvoirs et assume les obligations du président. À défaut de celui-ci, le 2 ^{ème} vice-président détiendra ces pouvoirs et assumera ces obligations.	6.9 LE VICE-PRÉSIDENT - Il assiste le président dans toutes les affaires du Centre. Au cas d'absence du président ou si celui-ci est empêché d'agir, le vice-président a les pouvoirs et assume les obligations du président. À défaut de celui-ci, le secrétaire ou le trésorier détiendra ces pouvoirs et assumera ces obligations.

5.0 Élection du conseil d'administration pour 2020

Suite au changement dans les règlements généraux (4.1) qui fait passer le Conseil d'administration à neuf membres, les huit personnes suivantes sont nommées unanimement suite à une résolution proposée par Benoît Deniger et appuyée par Arla Connell et composeront le Conseil d'administration pour la nouvelle année jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale : Christine Baillargeon, Carlo Di Francesco, Sophie LeBouc, Élise Rodrigue, Pierre Cardinal, Sean McCaffrey, Lyne Deschamps, et Benoît Deniger. Il reste un poste de libre qui pourra être comblé par les membres composant le Conseil d'administration.

Fin de l'Assemblée générale

L'Ordre du jour ayant été épuisé, l'Assemblée générale 2019 est levée à 19h45 suite à une résolution proposée par Benoît Deniger et appuyée par Sophie LeBouc.